



RÉSOLUTION D'ORIENTATION GÉNÉRALE MAI 2002

Les années passent, mais ne se ressemblent pas. L'an dernier, le congrès s'ouvrait après une élection que nous avons saluée comme un espoir de rupture avec le passé. Il se tient cette année à la veille de deux scrutins majeurs. Forts d'une indépendance d'esprit et d'action que nous avons pu encore prouver cette année, notre détermination à transformer l'école est la même, pour qu'à travers sa rénovation s'inscrive la réussite de chaque élève. Pour que la mixité sociale ne soit pas un slogan creux.

L'école publique que nous voulons..... 2

L'école de nos enfants 3

L'école, cadre de vie

Les bâtiments
Les alentours
La sectorisation
L'environnement

L'école, lieu d'éducation pour tous

Les singularités
Une école qui inclut,
pas une école qui exclut
Les rythmes scolaires
Innovation pédagogique:
travailler autrement
L'orientation
La gratuité
La laïcité

L'école, lieu d'exercice et d'apprentissage de la démocratie

L'école, lieu d'expression
des élèves
Rôle des parents
Le poids du privé
La loi

Des engagements 7

Une association plus structurée, plus attentive et plus démocratique
Les unions locales, au cœur du réseau
Être à l'écoute... et nous faire entendre

FCPE 75
Congrès
départemental
3-4 MAI 2002

L'ÉCOLE PUBLIQUE QUE NOUS VOULONS

L'école publique que nous voulons n'est pas une utopie : elle vise à donner à l'enfant sa vraie place dans le système éducatif. L'égalité entre tous les enfants n'est pas une égalité de moyens : nous nous refusons au normatif. L'égalité, c'est de donner à chaque enfant, respecté dans sa singularité, les moyens appropriés à sa réussite scolaire et personnelle, de l'école maternelle au lycée. L'école publique doit accueillir tous les enfants, éradiquer l'ascolarité qui entraîne ses victimes sur les voies de l'asocialité, voire de la délinquance. Elle doit se donner les moyens humains, pédagogiques et matériels d'intégrer les enfants handicapés, tout comme elle doit améliorer une prise en charge des enfants en difficulté et amorcer celle des enfants précoces. Cette égalité d'accès à l'éducation ne se limite pas aux seuls détenteurs de papiers et de domicile en règle : l'école de la République ne connaît ni « clandestins », ni « squatters », elle ne connaît que des enfants, tous porteurs d'un projet de vie, qu'elle se doit de favoriser. Une des garanties fondamentales de cette égalité est la gratuité, gratuité des fournitures, manuels et sorties scolaires, gratuité du matériel dans l'enseignement professionnel.

L'école doit être au cœur de la ville et de chacun de ses quartiers. L'enfant doit pouvoir la rejoindre en toute sécurité et il doit être accueilli dans des locaux qui, tant par leur état d'entretien que l'adaptation de leurs espaces, expriment l'importance que les adultes donnent à l'éducation. Au cœur des quartiers, l'école, dans le cadre des activités périscolaires, doit vivre en bonne intelligence avec son environnement : équipements sportifs et culturels, réseau associatif... L'école doit s'adapter à la réalité de son environnement urbain et sociologique pour que la sectorisation ne souffre aucune exception, et soit l'expression d'une réelle mixité sociale.

Dans son enceinte, l'école ne doit pas se replier dans une bienveillante neutralité, elle doit s'engager résolument dans une éducation à une vie collective basée sur des valeurs dont l'une des premières est la laïcité, le meilleur garant de la liberté de conscience, qui engendre le respect de l'autre et désamorce toute velléité de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de communautarisme. Cet apprentissage de la vie en collectivité implique le respect de règles justes et connues s'appliquant aussi bien à l'enfant qu'à l'adulte. Cet apprentissage est aussi celui de l'expression des jeunes, en particulier pour ce qui touche à l'organisation de la vie des lycéens et des collégiens, et même des écoliers à travers la gestion de la coopérative. Là aussi, les adultes ont à prêcher par l'exemple : les enseignants, en apprenant à travailler en équipe, et les parents, en remplissant leur rôle de co-éducateurs et en exerçant leur responsabilité dans le débat qui doit présider aux transformations de l'école.

L'école est un lieu de transmission de connaissances et cette transmission ne se fait pas dans n'importe quelles conditions. Elle se fait en respectant le rythme de l'enfant, qui détermine les horaires en tenant compte des moments de répit indispensables. Elle se fait en veillant à l'évolution culturelle qui appelle une pédagogie innovante, favorisant le travail en petits groupes, particulièrement pour les travaux pratiques des matières scientifiques et pour les langues. Les langues, parce qu'elles préparent les jeunes à être de vrais européens et des citoyens du monde, ne peuvent se contenter de demi-mesures ou de sections européennes cachant une sélection élitiste. L'apprentissage des langues ne peut encore moins se cantonner à la salle de classe, il doit être mis en pratique dans le cadre de rencontres et d'échanges. Enfin, tout doit concourir à ce que l'enfant puisse faire un choix d'orientation qui réponde à ses aspirations et à des capacités que l'école aura su révéler, sans classification discriminatoire, sans hiérarchie abusive.

C'est dans ce sens que nous voulons transformer l'école parce que c'est à ces conditions qu'elle contribuera à réduire les inégalités socioculturelles, c'est avec cette dynamique qu'elle échappera aux sirènes du consumérisme qui fait le lit des écoles privées... et d'une éducation non pas à la liberté, mais à l'asservissement futur dans le travail contraint.

C'est ainsi que nous réunirons les conditions de la réussite de l'hétérogénéité à la suite de la massification de l'accès à l'école. L'objectif est bien de passer de l'école du 19^e siècle – structure étatique autoritaire, outil de formation de la République – à celle du 21^e, l'école du dialogue, de la concertation.

Vaste chantier, qui donne le sens de notre action. Chantier d'autant plus vaste que la situation actuelle est, en bien des points, pitoyable.

L'ÉCOLE DE NOS ENFANTS

L' ÉCOLE, CADRE DE VIE

Les bâtiments

Peu d'écoles nouvelles, peu d'entretien du patrimoine, pas de réflexion approfondie sur l'école comme cadre de vie des enfants. L'architecture et l'affectation des locaux, souvent héritées de plus d'un siècle, conformes à une pédagogie révolue, ne sont plus à la hauteur du nombre des élèves, ni des exigences d'une éducation ouverte, ni des simples impératifs de sécurité : cours de récréation exiguës, lieux sanitaires glauques, espaces communs inexistantes ou presque, cantines hors normes, bruyantes, classes installées depuis des années dans des préfabriqués envahissant les cours ... Quant aux espaces de sport, leur pénurie est à pleurer.

Si on remarque une volonté de rattrapage de la ville et du département, on aimerait que la région se mette au diapason. Les travaux les plus urgents d'entretien et d'amélioration ont été réalisés dans les écoles et collèges, mais il reste à réaliser les gros travaux de rénovation et à réfléchir, ensemble, à des déconcentrations, des adaptations, des constructions nouvelles, en particulier dans les quartiers les plus peuplés, souvent les plus défavorisés.

DES FENÊTRES SANS
BARREAUX, MAIS AVEC DES
RIDEAUX

DES ECOLES ...

- ◆ BELLES
- ◆ FONCTIONNELLES
- ◆ PROPRES
- ◆ AERÉES
- ◆ SPACIEUSES

- ◆ École par école, établissement par établissement, poursuivre le recensement des manques, des non conformités.
- ◆ Demander un groupe de réflexion sur la géographie et l'architecture scolaires (refonte des cahiers des charges)

Les alentours

Écoles peu protégées, accès parfois dangereux : si Vigipirate a pu servir à écarter les parents de l'école, la vraie sécurité – des trajets, des attentes, des traversées de carrefours, reste à renforcer par une meilleure surveillance des points-écoles et une amélioration de la visibilité du chemin des écoliers, qui reste, pour nombre de collégiens, encore bien long....

DANS LA RUE,
PRIORITE AUX ENFANTS

- ◆ Exiger une meilleure signalisation des écoles : comme à la campagne !
- ◆ Exiger une surveillance accrue des points-écoles par la police ou les agents de la Ville.

La sectorisation

... et que l'on souhaiterait plus court. Charcutage des périmètres des écoles pour gérer la pénurie de moyens, au risque d'affaiblir encore plus des écoles fragiles. A moins que ce ne soit pour satisfaire les « meilleurs clients », quitte à proposer le ramassage scolaire, en plein Paris, aux moins chanceux ! La sectorisation des collèges est parfois éloignée des objectifs de proximité, d'accessibilité et de mixité sociale et scolaire, faute de véritable remise à plat y compris lors de l'ouverture tant attendue d'un nouveau collège.

- ◆ Demander, comme plus haut, un groupe de réflexion sur la géographie et l'architecture scolaires.
- ◆ Exiger la résorption des absurdités dans les trop nombreux secteurs où elles apparaissent.

Exemple : « Laissez-pour-compte », coincés entre le boulevard Ney et le périphérique nord, les élèves de la cité Charles Hermite ne profiteront pas du nouveau collège Hébert, déjà trop petit. Porte de la Chapelle, porte de Clignancourt, lieux de prostitution et de trafics, restent sur leur trajet obligatoire pour se rendre au collège Utrillo...

L'environnement

Par crainte d'une « municipalisation rampante », ou par souci d'auto-protection, l'école vit le plus souvent en vase clos. Combien de projets d'écoles et d'établissements font appel aux ressources du quartier, de la ville ? Combien d'élèves profitent réellement du potentiel culturel de Paris ? L'école n'est toujours pas ancrée dans son environnement, on rend les enfants invisibles et on continue à les charger d'interdits qui les invitent à la transgression.

L'école reste trop souvent fermée aux associations prenant en charge les enfants pour le soutien, l'accompagnement et l'insertion scolaire. Une coopération pourtant indispensable pour éviter les gâchis humains et financiers, et surtout pour faire converger des efforts complémentaires.

DE L'AIR !

Séance du Conseil de Paris des
24 et 25 septembre 2001
4 752 282 F (724 480 €)
de subventions distribuées aux
associations s'occupant de
l'enfance et de la jeunesse.

- ◆ Veiller à ce que la volonté d'exploitation des ressources culturelles et sportives de proximité soit affirmée dans les projets d'école et d'établissement.
- ◆ Aider à la coopération école / associations de quartier.

L'ÉCOLE, LIEU D'ÉDUCATION POUR TOUS

Les singularités

Se battre pour que des enfants « squatters » fréquentent l'école de leur quartier, dès la maternelle....

Se battre pour que des enfants handicapés soient scolarisés...

Se battre pour l'ouverture de classes d'enfants non francophones....

Et tant d'autres...

Est-il bien raisonnable de nous demander du temps et de l'énergie pour répartir 7 malheureux postes quand les seuls besoins d'ouvertures de classes d'intégration (CLIN) destinées aux enfants non francophones les absorberaient largement et que la réforme de la carte scolaire en nécessiterait une centaine ?

Est-il bien raisonnable de nous mobiliser chaque semaine pour statuer dans les commissions de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (CCPE) sur l'avenir d'enfants handicapés ou malades, quand il manque 145 enseignants spécialisés pouvant être affectés sur des postes pourtant existants ? Quand, de plus, sont trop souvent proposés à ces commissions des enfants souffrant d'une maladie taillée sur mesure par l'éducation nationale, le « handicap socio-culturel » ! Quand il nous est interdit de prendre des notes !

- ◆ Faire appliquer la législation, la rendre publique, clarifier les règles.
- ◆ Travailler en bonne entente avec toutes les associations et acteurs pour faire évoluer la situation dans un sens favorable à l'éducation commune de tous les enfants
- ◆ Poursuivre les efforts pour l'intégration des enfants handicapés en combinant l'intervention de nos représentants dans les commissions spécialisées et l'action de terrain avec les associations impliquées dans ce combat.

Une école qui inclut, pas une école qui exclut

Doit-on accepter que les conseils de discipline aient prononcé cette année (à fin mars) plusieurs centaines d'exclusions définitives, sans s'interroger sur la fonction de ces conseils et sur l'inaptitude de l'école à intégrer les élèves – dès le primaire ? S'il n'appartient pas à l'école de se substituer aux services sociaux ou aux familles, il lui appartient de s'alarmer des situations de détresse plutôt que de s'en délester.

Doit-on accepter le discours sécuritaire sur la violence des jeunes sans mettre en cause la violence des institutions et l'impuissance des adultes responsables ? Doit-on accepter que le droit, que la loi, soient parfois bafoués une fois franchie la porte de l'école ?

- ◆ Faire respecter la loi, ne pas fermer les yeux sur les violences institutionnelles.
- ◆ Chercher de vraies solutions aux vrais problèmes, au cas par cas.

Les rythmes scolaires

Est-ce bien l'enfant qui a été au cœur des débats sur les rythmes scolaires ? Ou les intérêts catégoriels des personnels (enseignants, animateurs) portés par leurs syndicats, les intérêts économiques des professionnels du tourisme, et malheureusement – faute d'une information suffisante de la part des décisionnaires – les intérêts individuels de nombre de parents parisiens ? La ville de Paris et l'académie ont voulu imposer un rythme forcé au débat sur l'ATE sans en donner les clés et le sens, pour aboutir...au statu quo.

Estimation « officielle » des besoins en auxiliaires d'intégration scolaire 2001/2002 :

Département	existant	besoins
Bouches-du-Rhône	578	0
Bas-Rhin	130	8
Rhône	72	60
Isère	27	37
Paris	22	0
Corrèze	19	2

source : IRIS Initiatives

www.social.gouv.fr/familleenfance/doss_pr/ph/18ph.htm

Paris semble se satisfaire de 20 auxiliaires !

Paris / Corrèze, même combat ?

LE DEBAT DOIT SE POURSUIVRE...
DONNER DU TEMPS AU TEMPS DE L'ENFANT,
ET LES CLEFS DU DEBAT A TOUS !

- ◆ Reprendre de manière sérieuse et argumentée les discussions sur l'ATE.

Innovation pédagogique: travailler autrement

Laborieuse mise en place des Travaux personnels encadrés (TPE) dans les lycées, levée de bouclier de beaucoup d'enseignants contre les Itinéraires de découverte au collège, difficultés à travailler en équipe, travail en petits groupes limité à sa plus simple expression, plan pour les langues... retardé, repoussé à plus tard. La combinaison du conservatisme et de la limitation des moyens empêche tout décollage !

« Je souhaite que l'innovation soit, en permanence, au cœur de notre système d'éducation. A cet effet, j'envisage la création d'une Commission nationale ou d'une Agence de l'innovation »

Jack Lang, 27/04/2000

Et si on créait une commission ?

Travailler autrement : jamais la pédagogie n'a autant fait parler d'elle, les rapports sur la nécessité de méthodes nouvelles ou rénovées s'empilent... Mais où sont les évaluations des expériences pilotes ? « L'expérimental » cacherait-il une volonté paresseuse de ne rien faire bouger par ailleurs ?

- ◆ Entreprendre des discussions avec les enseignants et leurs syndicats, avec l'académie, pour exiger que l'innovation pédagogique soit une réalité, dispose de vrais moyens.
- ◆ Travailler au décloisonnement, au fonctionnement en cycles, au travail d'équipe : « plus de maîtres que de classes ».
- ◆ Exiger une évaluation des dispositifs innovants.

L'orientation

Qui connaît l'élève de 4^e ayant participé à son conseil de classe pour engager la réflexion sur son orientation ?

Pourquoi l'enseignement professionnel est-il en permanence la « voie royale » des élèves en difficulté ?

Pourquoi « orienter », c'est se défaire d'un élève – évidemment, pour son bien !

Pourquoi l'académie persiste-t-elle à ne pas se donner les moyens d'une réelle politique de préparation à l'orientation, indispensable à l'affectation des collégiens dans les lycées ? Le timide progrès après une année d' « observatoire des lycées » doit être transformé pour que cessent totalement les pratiques faisant des élèves une valeur marchande dont le succès servira l'image... et le recrutement des établissements.

- Tout doit être fait pour que l'élève soit acteur de son évaluation et de son orientation.

- A partir de la classe de quatrième, l'élève pourra être convié à participer à son conseil de classe.

- Il convient de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et, sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre.

- La mise en évidence des faiblesses de l'élève sera faite de façon à l'aider à progresser, en veillant à écarter tout jugement sur sa personnalité ou toute sentence réductrice ou vexatoire. Il convient de dire à l'élève ce qu'il fait et non ce qu'il est.

Circulaire n° 98-119 du 02.06.1998

- ◆ Poursuivre les travaux de l'observatoire des lycées
- ◆ Exiger un travail d'information sur l'orientation qui soit de qualité
- ◆ Travailler à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel

La gratuité

C'est gagné ! La Ville avait annoncé un effort sans précédent : le doublement de la dotation « arts plastiques » dès la rentrée. Elle a tenu parole. Dans les ZEP. Au bas mot, 1,5 € de plus !

La région se félicite de la mise en œuvre de la gratuité des livres en 2nde. Restons vigilants. C'est un progrès attendu qui doit se prolonger en 1^{ère} cette année et en terminale en 2003. Cela étant la dotation ne permet pas d'acheter tous les livres obligatoires et des difficultés de mise en œuvre (refus d'échange de livres de 2nde, boursiers...) sont apparues. Les élèves de l'enseignement professionnel s'équipent à leurs frais... et quand ils ont des bourses, elles sont très nettement insuffisantes. Les cantines, les voyages scolaires, dans le second degré, ne tiennent pas compte du quotient familial...

- ◆ Mieux informer les familles sur le sens de la gratuité.
- ◆ Faire adopter une charte des voyages.
- ◆ Interpeller la ville et la région dans les cas de dérapage.

La laïcité

La laïcité n'est pas seulement ce qu'il reste quand on a gommé toutes les croyances religieuses. Elle est au fondement de l'école publique et demeure un combat, qui ne peut consister à faire payer à des jeunes filles le fait de porter un foulard. Les aumôneries dans les établissements publics parisiens ne sont-ils pas les signes ostentatoires d'une présence religieuse ? Certains manuels scolaires ne dérapent-ils pas ? De

nouvelles formes d'intervention ne sont-elles pas en train d'apparaître, à travers les tentatives d'incursion de l'univers marchand dans les écoles – sous couvert de « partenariats » au demeurant autorisés et encadrés par une circulaire ministérielle de mars 2001.

- ◆ Demander la fermeture des aumôneries.
- ◆ Engager un travail de recensement des incursions du secteur marchand dans les établissements
- ◆ Engager une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour aborder dans les établissements scolaires la question de la laïcité (signes ostentatoires, choix des manuels...)
- ◆ Réfléchir au bien-fondé de l'enseignement du fait religieux.

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

PARTENARIAT AVEC LE MONDE PROFESSIONNEL

Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire

CIRCULAIRE N°2001-053 DU 28-3-2001

TF1, partenaire officiel de l'Académie de Paris ! Est-ce pour bientôt ?

L'ÉCOLE, LIEU D'EXERCICE ET D'APPRENTISSAGE DE LA DÉMOCRATIE

L'école, lieu d'expression des élèves

Pas un établissement qui n'inscrive dans son projet une « éducation à la citoyenneté », ce qui, tout bonnement fonde l'existence de l'école ! Une pauvre citoyenneté qui s'adresse, pour partie, à des enfants dont les parents n'ont pas le droit de vote. Qui s'adresse à des enfants rarement formés à l'exercice de leurs fonctions : quel élève de 4^e ou de 3^e, délégué au conseil d'administration de son collège, saura poser la bonne question sur le budget ou la dotation horaire globale ? Citoyenneté pour rire : quand les élèves s'expriment, et s'impriment, sans complaisance à l'égard du monde « adulte », il leur arrive encore d'être sanctionnés !

Les effets de manche et les rodomontades républicaines ou puritaines ne remplaceront pas l'écoute attentive que les adultes doivent aux enfants. Un enfant violent qui trouble la classe, faut-il le déscolariser, vraiment ? Un enfant absent 36 demi-journées dans un trimestre, n'est-ce pas un enfant à entendre, une famille à rencontrer ? Un adolescent qui passe de classe en classe « au bénéfice de l'âge », en fera-t-on un citoyen ou un adulte prématurément cynique ? Le ministère est celui de l'Éducation nationale, pas de l'instruction publique.

Exemple : Ravailac, journal des lycéens de Henri IV

Les lycéens qui osent aborder la sexualité librement ? On ne sait jamais, si les collégiens lisaient ça...

- ◆ Veiller à ne pas laisser d'enfant dans une situation invivable pour lui.
- ◆ Exiger que les outils de prise en charge des élèves en difficulté (RASED, dispositifs de soutien, classes relais...) fonctionnent et soient renforcés.
- ◆ Veiller au bon fonctionnement des coopératives scolaires, associations sportives et culturelles.
- ◆ Exiger que la cellule de veille éducative prévue dans les textes fonctionne réellement, au niveau parisien, et – innovation ! – dans les établissements.
- ◆ Exiger de l'éducation nationale la prise en charge d'une véritable formation des élèves délégués.

Rôle des parents

Les élèves des écoles ne sont pas des orphelins ! Les parents ont, dans le fonctionnement des instances scolaires, des places assignées, reconnues par la loi : membres des conseils d'école, des conseils de classe, des conseils d'administration, des conseils de discipline, de nombreuses commissions... Ils y ont non seulement le droit, mais le devoir de parler, sans agressivité, mais aussi sans crainte de « représailles ». Les parents doivent, à tous les niveaux – s'ils ne sont pas tous « citoyens », ils sont tous « contribuables » ! – être écoutés et entendus, pas seulement convoqués, au gré des circonstances, pour entériner des décisions en tant que force d'appoint.

- ◆ Poursuivre la formation des parents aux droits et devoirs de leurs charges !

Le poids du privé

Ne soyons pas étonnés que les parents – bien souvent la mort dans l'âme – choisissent l'école privée, à Paris, dans des proportions qui dépassent très largement la moyenne nationale ! Un quart des lycéens, un tiers des candidats au bac, fréquentent un établissement privé, le plus souvent confessionnel. Ne condamnons pas ces parents, qui sont tout sauf « démissionnaires » ! L'académie a intégré cette donnée, et s'appuie sur l'existence de ces écoles pour gérer les insuffisances du service public. L'école publique à Paris ne doit pas devenir l'école de ceux qui ne peuvent pas s'offrir les services du privé, ou qui persistent à ne pas le vouloir !

- ◆ Exiger de l'académie un tableau de bord « public / privé » (nombre d'établissements, nombre d'élèves, financements...)

La loi

La loi traverse l'ensemble de ces problématiques : elle est loin d'être toujours respectée ! L'école ne peut être le lieu d'une loi à géométrie variable. Les règlements intérieurs doivent être démocratiquement discutés, strictement appliqués. Les modes de fonctionnement doivent être clairs, connus de tous, constants.

Discipline - CAAMD

Commission académique d'appel en matière disciplinaire : une « cour de cassation » ? On ne peut « déjuger » les premiers juges, seulement s'enquérir du respect des formes...

Cette année : deux élèves sauvés de l'exclusion, en appel. Deux.

Quel que soit le domaine que l'on aborde, le constat est le même : de belles idées parfois, qui se perdent dans les pesanteurs administratives, par manque de volonté politique, par souci de ménager les uns ou les autres, par manque de moyens, par corporatisme frileux. Ou des réformes qui ne s'inscrivent pas dans un dessein global affiché, annoncé, discuté – dont la finalité échappe aux principaux acteurs. Un manque flagrant de lisibilité de la politique éducative, qu'elle relève de l'académie ou de la Ville.

L'école publique à Paris est une vaste machine confrontée à une population scolaire d'une prodigieuse diversité. Cette diversité des styles de vie, des cultures, des nationalités, qui devrait être un atout fantastique d'apprentissage pour tous les enfants et les adultes, de partage et de reconnaissance réciproque... devient un « problème », encombrant, évalué à courte vue, mesuré à l'aune de la gestion administrative. Comme s'il s'agissait, plutôt que de se réjouir de cette richesse, d'œuvrer à ramener chacun à une « moyenne » - « l'élève moyen », celui qui ne pose pas de problème, celui dont on ne dira pas, sans prendre conscience de la monstruosité du propos, qu'il « n'est pas fait pour l'école » : quel parent, en effet, songe à « faire un enfant pour l'école » ?

L'école semble résignée, découragée dans son ambition de lutter contre l'échec scolaire et de favoriser la réussite de tous. Alors qu'elle devrait être le fer de lance contre les inégalités, elle participe à leur reproduction, voire à leur amplification. Alors qu'elle devrait coopérer avec les parents, qui sont les premiers éducateurs, elle ne leur reconnaît qu'une place souvent de pure forme. Faire évoluer l'école nécessite de mieux la connaître pour intervenir à bon escient, pour infléchir les choix faits par l'Éducation nationale et les collectivités territoriales. Pour peser sur sa transformation, il nous faut être plus nombreux, plus mobilisés, mieux formés, mieux informés.

DES ENGAGEMENTS

En partenaires constructifs, les représentants de la FCPE-Paris ont tenté de toujours recentrer les discussions sur l'intérêt des élèves. Trop souvent, nos interventions ont trouvé rapidement leurs limites.

La politique de l'académie est marquée par ...une absence de politique (en panne l'AIS, la réforme de la carte scolaire...) dans le 1^{er} degré et une politique en demi-teinte pour le 2nd degré (sectorisation, affectation en 2nde, redéploiement de la DHG...). On constate une relative impuissance à anticiper et gérer les situations dégradées dans certains établissements, et une incapacité à communiquer en dehors du cercle des « initiés ».

Une association plus structurée, plus attentive et plus démocratique

L'école ne prépare pas seulement les enfants au monde de demain, elle prépare le monde de demain. Il est de notre responsabilité de parents d'infléchir la politique d'éducation. Nous ne pourrions le faire avec seulement 7000 adhérents à Paris. Nous devons inverser la tendance, et gagner des adhérents. Plusieurs pistes sont explorées : diffuser, en partenariat avec la MAE, un bulletin d'adhésion aux 400 000 parents d'élèves de Paris (contre 225 000 actuellement) ; en concertation avec les unions locales, aider les conseils locaux à parrainer des établissements où la présence de notre Fédération n'est pas assurée, et gagner de nouveaux parents dans les filières et établissements où nous sommes peu présents. Augmenter les adhésions, c'est aussi multiplier les sources d'informations pour avoir une meilleure écoute du terrain, un meilleur signalement des dysfonctionnements que, trop souvent encore, nous méconnaissons. C'est aussi, grâce à la quote-part qui revient au département sur le montant des cotisations, le moyen de renforcer notre politique d'information et de formation.

La force du nombre ne suffit pas, la mobilisation doit être aussi qualitative. Il faut que les parents présents dans les différentes instances (conseils de classe, de discipline, d'administration, ...) portent les engagements de la FCPE, et ses objectifs. Nous étudions l'édition d'une lettre mensuelle aux adhérents. Notre site www.fcpe75.org, déjà très consulté, est appelé à se développer pour être pleinement un outil d'échanges, de débats et d'aide à l'action, plus ouvert aux unions et conseils locaux.

Nous avons en permanence, en actes, à construire la démocratie de notre association, c'est-à-dire respecter à la fois une cohérence et des différences d'appréciation : l'exercice, difficile, exige, de toutes parts, une attention précise, l'acceptation de points de vue divergents, la discussion et la patience !

Les unions locales, au cœur du réseau

Elles sont le relais indispensable entre le conseil départemental que nous voulons « maison commune » de la FCPE-Paris et les conseils locaux. Elles qui sont les plus à même de traiter les problèmes de sectorisation, d'ouverture ou fermeture de classes. Elles ont vocation à fédérer les adhérents d'un même arrondissement en organisant, avec le concours éventuel d'administrateurs, des formations aux différentes fonctions auxquelles nous sommes appelés. Le CDPE s'organisera encore mieux pour que le potentiel de chaque administrateur soit utilisé au mieux par un travail en « binôme » et un parrainage des nouveaux élus. Enfin, le CDPE veillera à mieux intervenir et mieux se faire comprendre au sein du comité régional de l'Île-de-France pour qu'ensemble, en coordonnant les académies, nous soyons entendus de la Région. Au CA national, nous serons plus vigilant pour que la voix de Paris se fasse entendre plus nettement de la fédération. Dans ce même souci d'ouverture, nous développerons les échanges, les débats et les actions avec nos partenaires (syndicats enseignants, de personnels de la ville, associations intervenant sur des terrains convergents).

Être à l'écoute... et nous faire entendre

Des sièges, pas des strapontins

Partout où nous sommes présents, de l'établissement à l'Académie, dans les conseils d'école, les conseils de classe, les commissions départementales auxquelles nous sommes conviés, nous devons nous appuyer sur nos valeurs, pour défendre les intérêts de tous les enfants. Non comme agents supplétifs entérinant des décisions, mais comme porteurs d'une exigence civique, farouchement attachés au service public d'éducation. Ne nous contentons pas de strapontins : nous sommes bien souvent, dans ces instances, les seuls bénévoles, les intérêts que nous défendons sont ceux de tous les enfants, qui auront, dans quelques années, à vivre encore ensemble une vie d'adulte.

Réseau de veille

Indépendamment des lieux institutionnels de concertation, dont nous avons éprouvé les limites, nous devons mettre en œuvre tous les moyens de jouer pleinement notre rôle. Parce que, comme citoyens, nous avons notre mot à dire, en permanence. La loi prévoit la mise en place d'un « réseau de veille éducative » pour lequel aucune autorité ne nous a encore sollicités. Sans attendre les initiatives institutionnelles, nous allons créer une structure adéquate : ce sera « 20/20 », réseau que nous construirons avec tous ceux qui veulent une autre école, pour être le relais de l'ensemble des difficultés rencontrées par les parents dans leurs relations avec l'institution scolaire, nous poserons un diagnostic, nous le diffuserons largement. En toute indépendance. Et nous demanderons la mise en œuvre de solutions appropriées..

Pour nous, les décisions sont de la responsabilité des autorités: Académie, Ville, Région. Nous ne sommes pas et nous ne serons jamais les co-gestionnaires du système. Nous ne demandons pas à l'être. Nous voulons seulement être respectés, écoutés et entendus et que cela se traduise dans la politique de l'Éducation nationale, pour l'école que nous voulons, pour la réussite des élèves, l'avenir des enfants, des jeunes, les futurs citoyens du monde de demain.